Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Les Français dépensent près de 20M€ pour offrir du muguet le 1er mai



C’est une tradition qui daterait de la Renaissance. En France, le 1er mai, nombreux sont ceux qui offrent du muguet à leurs proches comme porte-bonheur.

En 2025, le 1er mai, jour de la fête du travail, les Français ont été nombreux à acheter du muguet, que ce soit pour offrir ou non. En tout, ce sont 19,9M€ qui ont dépensés pour l’occasion, selon une étude réalisée par Kantar pour FranceAgriMed et Valhor.

Certains l’achète en pot, tandis que d’autres le préfèrent en brin ou en bouquet. Si 36% des Français privilégient l’achat du muguet chez leur fleuristes et 27% dans la grande distribution, il existe un autre moyen de s’en procurer : les particuliers peuvent en vendre dans la rue, à condition de respecter certaines règles.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Quelles règles pour la vente de muguet ?

La vente de muguet est la seule vente de rue qui n'est pas soumise à une autorisation, à condition qu'elle soit effectuée exclusivement le 1er mai. Mais cette vente est généralement encadrée par des arrêtés municipaux précisant de :

- vendre uniquement du muguet sauvage cueilli dans les bois (son ramassage est réglementé) ;
- vendre en petite quantité ;
- vendre en brin sans ajouter d'autres fleurs au bouquet et sans emballage ;
- ne pas s'installer à proximité d'un fleuriste ;
- ne pas utiliser de tables, tréteaux ou chaises pouvant matérialiser le point de vente ;
- ne pas constituer un danger ou une gêne pour les piétons et les véhicules.

Toute personne ne respectant pas ces règles s'expose à une amende de 300€, montant forfaitaire qui peut être minoré à 250€ et majoré à 600€. En cas de non-paiement dans les 45 jours qui suivent la date d'envoi de l'avis d'infraction ou la constatation de cette infraction, la personne est passible d'une amende de 3 750€ et de 6 mois d'emprisonnement.

Pourquoi offre-t-on du muguet le 1er mai ?

La tradition remonte au XVIe siècle, lorsque le roi Charles IX, après avoir reçu un brin de muguet alors qu'il faisait campagne dans la Drôme, a décide de perpétuer la coutume en l'instituant à la cour.

Cependant, ce n'est qu'au XXe siècle que le muguet est devenu le symbole du 1er mai, d'abord à Paris, puis dans le reste de la France.

1er mai : l'entreprise vauclusienne Florajet défend le travail des fleuristes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Le 1er mai est un jour chômé : les salariés ne travaillent pas. Les fleuristes, dont les étals vont déborder de muguet pour l'occasion, demandent une dérogation pour faire travailler leurs salariés ce jour-là. Une initiative que défend également Florajet, entreprise spécialiste de la livraison de fleurs basée à Cabrières d'Aigues.

Ce jeudi 1er mai, bon nombre de Français vont recevoir du muguet de la part de leurs proches en guise de porte-bonheur. Une tradition qui remonte au XVIe siècle. Ainsi, cette époque de l'année représente une charge de travail importante pour les fleuristes. Cependant, le 1er mai étant un jour férié, la fête du Travail, les salariés des fleuristes ne travaillent pas, le pic d'activité de ce jour chômé n'étant pas reconnu comme une exception par la législation actuelle.

Une situation que l'entreprise vauclusienne Florajet, qui collabore avec plus de 4 500 artisans fleuristes, déplore. « Le 1er mai génère 19,4M€ de chiffre d'affaires pour le secteur, dont 1,8 million d'euros de TVA pour l'État, explique Virginie Lefrancq, directrice générale de Florajet. En empêchant les fleuristes d'embaucher leurs salariés volontaires, payés double, on prive l'économie de recettes cruciales, les artisans de revenus et les employés de pouvoir d'achat. » L'entreprise interpelle les ministres de l'Économie, du Travail et de l'Intérieur afin que les fleuristes puissent bénéficier d'une dérogation pour faire travailler leurs salariés ce jour-là sur la base du volontariat et avec paiement double. « Pendant ce temps, des vendeurs à la sauvette opèrent sans contrôle, ajoute la cheffe d'entreprise. C'est incompréhensible ! »

Certains fleuristes, pour qui le 1er mai représente une des journées les plus importantes de l'année en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

termes de chiffres d'affaires voit celui-ci baisser drastiquement en raison du manque de main d'œuvre le jour J. « Sans mes 7 salariés, c'est mission impossible : je ne peux pas être en boutique, préparer les commandes Florajet notamment et livrer en même temps, dénonce Mikaël, artisan fleuriste à Pertuis et membre du réseau Florajet. Résultat, je perds 20% de mon chiffre d'affaires de mai. »

Ainsi, les fleuristes entrepreneurs ont le droit d'ouvrir leur commerce, mais pas de faire travailler leurs employés. La loi prévoit une amende de 750€ par salarié qui travaille le 1er mai et 1 500€ si le salarié est mineur.

Avec l'arrivée de Virginie Lefrancq à la direction, Florajet affiche de nouvelles ambitions